

# CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

## REUNION du 29 avril 2011

Convocation en date du : 14/04/2011

Date d'affichage de la convocation : 14/04/2011

Date d'affichage du Procès-Verbal : 07/05/2011

L'an deux mille onze, le vingt neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MAZUÉ, Maire.

### **Présents** :

Mmes Paulette BALIGAND, Martine CARRETTE, Séverine DEBIEMME, Elisabeth MARTINOT  
MM. Michel CORTIER, Jean-Yves COURTOIS, Jean-Baptiste DUPY, Christian MAZUE, Michel POURCELOT, Marcel RENON.

### **Absents-excuses** : Mme Nicole DUREL

Mme Marie LAPALUS a donné procuration à M. Jean-Yves COURTOIS  
Mme Chantal JUGNET a donné procuration à Mme Martine CARRETTE  
M. Jean-Pierre BENAS a donné procuration à M. Marcel RENON  
M. Roland SIMONET a donné procuration à M. Jean-Yves COURTOIS

M. Michel CORTIER a été élu Secrétaire de séance.

## 1°) Comptes Administratifs 2010

Il est donné lecture des différents comptes administratifs 2010 de la Commune.

Lors de la lecture de ce compte administratif, M. Michel Cortier quittant la séance, Mme Elisabeth Martinot est désignée secrétaire de séance pour le remplacer au poste de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal :

- adopte les divers comptes administratifs 2010 de la Commune ainsi qu'il suit :

### Budget général

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	686 144,74 €	815 597,02 €
Section d'investissement	305 725,14 €	113 637,46 €

### Budget Logements sociaux

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	3 272,21 €	33 986,93 € (compris l'excédent antérieur reporté de 9 541,36 €)
Section d'investissement	33 371,98 € (compris le déficit reporté de 29 450,43 €)	15 680,55 €

### Budget Locaux commerciaux

	Dépenses H.T.	Recettes H.T.
Section de fonctionnement	273,48 €	22 992,87 € (compris l'excédent antérieur reporté de 10 896,47 €)
Section d'investissement	15 716,85 € (compris le déficit reporté de 7 631,48 €)	7 631,48 €

- constate leur parfaite concordance avec les comptes de gestion 2010 présentés par Madame le Trésorier Municipal, qui sont aussi approuvés.

## 2°) Affectation des résultats comptables 2010

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2010, le Conseil Municipal statue sur l'affectation des résultats comptables de l'exercice 2010, ainsi qu'il suit :

### Budget général

Excédent global au 31/12/2010 : 66 547,89 €

- Excédent de fonctionnement : 212 163,16 €
- Déficit d'investissement : 145 615,27 €

Déficit d'investissement repris au cpte 001 dépenses : 145 615,27 €

Affectation à l'exécution reportée cpte 1068 : 145 615,27 €

Résultat de fonctionnement repris au cpte 002 recettes : 66 547,89 €

### Budget "Logements sociaux"

Excédent global au 31/12/2010 : 13 023,29 €

- Excédent de fonctionnement : 30 714,72 €
- Déficit d'investissement : 17 691,43 €

Résultat d'investissement repris au cpte 001 dépenses : 17 691,43 €

Affectation à l'exécution reportée cpte 1068 : 17 691,43 €

Résultat de fonctionnement repris au cpte 002 recettes : 13 023,29 €

### Budget "Locaux commerciaux"

Excédent global au 31/12/2010 : 14 634,02 €

- Excédent de fonctionnement : 22 719,39 €
- Déficit d'investissement : 8 085,37 €

Résultat d'investissement repris au cpte 001 dépenses : 8 085,37 €

Affectation à l'exécution reportée cpte 1068 : 8 085,37 €

Résultat de fonctionnement repris au cpte 002 recettes : 14 634,02 €

### **3°) Budgets primitifs 2011**

Le Maire présente les divers budgets primitifs 2011 de la Commune préparés par la Commission des finances.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- adopte et procède à la signature des divers budgets primitifs 2011 de la Commune ainsi qu'il suit :

#### Budget communal

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	824 233,00 €	824 233,00 €
Section d'investissement	556 366,00 €	556 366,00 €

#### Budget Logements sociaux

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	36 833,00 €	36 833,00 €
Section d'investissement	44 954,00 €	44 954,00 €

### Budget Locaux commerciaux

	Dépenses H.T.	Recettes H.T.
Section de fonctionnement	26 335,00 €	26 335,00 €
Section d'investissement	27 920,00 €	27 920,00 €

- dit que les taux d'imposition communaux 2011 demeureront inchangés par rapport à ceux de 2010 :

	Base 2011	Taux 2011 (idem à 2010)	Produit 2011 attendu
Taxe d'Habitation	906 900	11,53 %	104 566 €
Taxe Foncière-Propriétés bâties	749 300	17,49 %	131 053 €
Taxe Foncière-Propriétés non bâtie	92 600	49,18 %	45 541 €
Total			281 160 €

- autorise le Maire à signer l'état 1259.

#### **4°) Projet Ecole**

Le Maire rappelle les différentes étapes franchies dans la réflexion sur le projet de réhabilitation. Au départ, les Commissions « affaires scolaires » et « bâtiments » ont privilégié l'hypothèse d'une réhabilitation et d'une extension de l'Ecole maternelle avec pour principaux avantages de disposer du bâtiment et de garder l'école au centre du village. Mais, au fil des réunions, les inconvénients l'ont emporté sur les avantages, en particulier le regroupement des enfants sur 3 niveaux, l'installation d'un ascenseur avec des frais d'entretien annuels, des travaux imprévus dans la réhabilitation difficilement chiffrables, l'organisation de l'école et de la cantine pendant toute la durée des travaux (2 ans), un agencement des locaux pas assez fonctionnel, une impossibilité de s'étendre dans l'avenir si besoin est... Il rappelle qu'au cours d'une précédente séance, un débat avait été engagé sur le fait de poursuivre dans cette voie ou alors de s'orienter sur un projet de construction neuve. Une majorité des élus s'était prononcée pour étudier cette seconde solution sous réserve d'obtenir suffisamment de subventions.

Le Maire relate le rendez-vous qu'il a eu avec le Préfet pour que la DGE 2010 obtenue sur la solution de réhabilitation ne soit pas perdue et puisse « glisser » sur la solution de construction neuve. Le Préfet donne son accord et encourage l'assemblée à faire une demande de subvention au titre de la DETR 2011 pour la deuxième tranche du nouveau projet, à savoir la salle d'évolution, la cantine et la garderie.

Michel Pourcelot prend la parole et s'étonne que l'on parle d'un nouveau projet alors même que les élus ne se sont jamais prononcés par un vote sur ce dossier. Un large débat s'instaure. Michel Pourcelot, estimant que d'autres solutions n'ont pas été étudiées (construction d'un restaurant scolaire, construction de salles de classe...), quitte la séance.

Le Maire présente le dossier de construction d'un groupe scolaire comprenant en plus des salles de classe, une cantine, une garderie et une salle d'évolution. Ce projet d'un montant HT de 1 719 900 € serait réalisé en 2 tranches fonctionnelles de travaux :

- 1<sup>ère</sup> tranche : ensemble école élémentaire et école maternelle hors salle d'évolution
- 2<sup>ème</sup> tranche : salle d'évolution, cantine et garderie

Il rappelle que ce projet bénéficie déjà d'un financement DGE sur la 1<sup>ère</sup> tranche d'un montant de 149 956 € et demande aux élus présents de bien vouloir se prononcer sur ce nouveau projet afin que les demandes de subvention puissent être faites auprès des différents financeurs (Europe, Etat, Conseil général, Réserve parlementaire).

Les élus s'étant prononcé favorablement pour ce projet, le Maire leur indique qu'il serait judicieux de faire des demandes de subvention auprès de l'Etat (DETR pour la 2<sup>ème</sup> tranche), l'Europe (pour le FEADER), le Conseil Général et la Réserve Parlementaire.

Le Conseil Municipal,

- décide la construction en 2 tranches du groupe scolaire,
- accepte le coût global de cet investissement arrêté comme suit :

- 1 <sup>ère</sup> tranche	: 1 204 900 €
- 2 <sup>ème</sup> tranche	: 515 000 €

---

Montant total : 1 719 900 €

- sollicite auprès de M. le Préfet de Saône et Loire une subvention au taux maximum au titre du FEADER pour la partie salle d'évolution, cantine et garderie ;
- sollicite auprès de M. le Préfet de Saône et Loire une subvention au taux maximum au titre de la D.E.T.R. pour la 2<sup>ème</sup> tranche (salle d'évolution, cantine, garderie) ;
- sollicite auprès de M. le Président du Conseil Général de Saône et Loire une subvention au taux maximum au titre du Fonds spécifique en faveur des constructions scolaires pour ce projet ;
- sollicite auprès du Député de Saône-et-Loire de la 1<sup>ère</sup> circonscription une subvention au taux maximum au titre de la Réserve parlementaire.

Les élus demandent au Maire de bien vouloir leur présenter pour la prochaine séance un plan de financement prévisionnel tenant compte de l'emprunt.

Le projet concernant l'école n'étant plus un projet de réhabilitation, le Maire indique que le marché de maîtrise d'œuvre signé avec le Cabinet Chambaud, Architectes, doit être résilié. Un nouvel appel d'offres pour un projet de construction doit être lancé et compte tenu du coût pourrait être passé en marché à procédure adaptée (MAPA).

Le Conseil Municipal,

- autorise le Maire à mettre fin au contrat de maîtrise d'œuvre de M. Chambaud, Architectes,
- autorise le Maire à lancer un nouvel appel d'offres en MAPA,
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

#### **5°) Modification de l'article 5 des statuts de la Communauté de Communes de Matour et sa Région**

Vu l'arrêté préfectoral n° 92/382 du 30 décembre 1992 modifié portant création de la Communauté de communes de MATOUR et sa REGION et notamment l'article 5 listant les compétences attribuées à ladite Communauté de Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-17 et L 5214-23-1;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 14 avril 2011 ;

Le Maire expose que le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité le 14 avril dernier, de modifier l'article 5 des statuts communautaires en intégrant l'extension de compétence suivante :

<b>III - compétence supplémentaire</b> <b>Action sociale et cadre de vie</b>	Organisation d'un service de transport à la demande par taxi de personnes sur délégation de service public du Conseil général.
---	--

Indiquant que le Conseil municipal doit aujourd'hui statuer à la majorité qualifiée, le Maire propose d'approuver cette modification de l'article 5 des statuts de la Communauté de Communes de Matour et sa Région intégrant l'extension de compétence précitée, approuvées par le Conseil Communautaire le 14 avril dernier.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

- adopte la modification de l'article 5 des statuts de la Communauté de Communes de Matour et sa Région intégrant l'extension de compétence précitée, approuvée par le Conseil Communautaire le 14 avril dernier ;
- charge le Maire de transmettre cette délibération, dès sa réception en Préfecture, au Président de la Communauté de Communes.

#### **6°) Travaux bureau de Poste**

Le Maire donne lecture d'un courrier transmis par M. Deltreil, Directeur des Projets à La Poste, annonçant un changement de calendrier pour les travaux au Bureau de Poste. Ils ont été fixés du 27 septembre au 17 octobre 2011.

#### **7°) Travaux voirie**

M. Marcel Renon indique que la Commission a travaillé sur les besoins pour 2011 et qu'elle doit rencontrer M. Armand Buiron de la Société Eurovia pour élaborer les devis.

Le Maire indique au Conseil Municipal que les travaux sur les voies départementales n'ont toujours pas été programmés.

#### **8°) Location Appartement Maison Michel**

Le Maire indique avoir reçu un dossier de demande de logement pour l'appartement n° 2 « Maison Michel » et l'avoir transmis à la Commission « Attribution logements ». Après étude, celle-ci a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal,

- accepte la location de l'appartement n° 2 « Maison Michel » à M. Fabien LABROSSE à compter du 15 mai prochain moyennant un loyer mensuel de 338,88 € et des charges mensuelles de 20,54 €,
- autorise le Maire à signer le bail de location correspondant.

### **9°) Courrier F.C.D.M**

Le Maire donne lecture d'un courrier transmis par M. le Président du Football Club Dompierre Matour sollicitant des travaux de mises aux normes des cages de foot. Ces travaux devront s'effectuer pendant la trêve estivale.

### **10°) Courrier Mme Violette Prost**

Le Maire donne lecture d'un courrier de Mme Violette Prost résidant au Lotissement Les Meuniers concernant une demande de réhausse du grillage le long du stade pour empêcher le passage des ballons sur sa propriété. En effet, les joueurs sont obligés d'escalader son mur pour récupérer les ballons et elle ne voudrait pas qu'ils se fassent mal. Le Maire charge Monsieur Jean-Yves Courtois de ce dossier en lui demandant de bien vouloir faire le nécessaire en même temps que la mise aux normes des cages de foot.

### **11°) Syndicat des Eaux**

Le Maire indique qu'il a reçu un courrier du Syndicat des Eaux de la Haute Grosne concernant le recensement des besoins pour 2012. Il n'y a à priori aucun projet d'extension pour 2012. Un courrier sera cependant envoyé au Syndicat pour lui indiquer les futurs développements possibles dans le cadre du projet de PLU en cours de finalisation.

### **12°) Rapport assainissement**

Le Maire indique avoir reçu le rapport transmis par le Cabinet Secundo concernant la vérification des bouches d'égoût de la Commune. Il demande que ce rapport soit examiné dans les délais les plus brefs possibles par MM. Roland Simonet et Jean-Pierre Benas, délégués communautaires siégeant à la Commission assainissement.

### **13°) Achat tondeuse**

M. Jean-Yves Courtois donne connaissance d'un devis de la Société Préaux Services concernant l'acquisition d'une tondeuse pour un montant de 2 504,53 € T.T.C.

Le Conseil Municipal accepte le devis de la Société Préaux Services pour la fourniture d'une tondeuse pour un montant T.T.C. de 2 504,53 € T.T.C.

### **15°) Cérémonie du 08 mai**

La cérémonie du 08 mai aura lieu à Meulin à 11 h 15 et à Dompierre à 11 h 30. Le vin d'honneur sera pris au Bar des Ormes.

Prochaines réunions :

- Bureau Municipal : samedi 21 mai 2011 à 9h00 en Mairie.
- Conseil Municipal : mardi 07 juin à 20h30 en Mairie.

Fin de séance : 23 h 45